renseignements ne concernaient, au moment où ils furent recueillis, que la sûreté de l'Etat. Nos renseignements nous parviennent, ordinairement, par des membres mêmes des ligues. (Exclamations ironiques). Cris : « des casserolles ! » Mes notes étant antérieures aux événements que vous avez à juger, je ne donne pas mon rapport comme inattaquable, comme une sorte de bulle infaillible. (Exclamations).

On l'a contredit tout de suite, en vertu de ce vieil adage : « Démentons, démentons, il en restera toujours quelque chose ! » (Fortes rumeurs sur les bancs des accusés). Mais mon rapport ne supporte que rarement le démenti (rires ironiques), et je vais démontrer, mon texte en main, qu'il ne peut être contredit que difficilement. (Dénégations sur certains bancs). Je demande à déposer, avec mon rapport, le général Mercier a donné l'exemple de ce procédé à Rennes. (Mouvement).

Le président : Si la défense ne s'y oppose pas, je vous y autorise. — Les accusés et leurs avocats : Non ! — Le procureur général : Ni moi non plus.

On passe à M. Hennion le rapport imprimé que possèdent les membres de la cour. (Long brouhaha.) M. Hennion se met en posture de commencer. Cris divers : De la lumière, des lampions ! Le lustre s'illumine. (Rires.)

M. Hennion dit que son rapport commence au 1er juin 1898, au moment où M. Jules Guérin prend la direction de la Ligue Antisémitique. MM. Guérin et un avocat, Mᵉ Evain, demandent la lecture par ordre chronologique.

M. Hennion. — Même si je n'étais pas couvert par un arrêt de la cour, je ne donnerais pas les noms des personnes qui m'ont renseigné. Ce serait une infamie ! (Bruit.) — M. Guérin, inculpé. — Il nous ont bien trahi, nous autres. Vous n'avez pas à avoir tant de scrupules pour eux !

M. Hennion. — M. Rochefort a eu beau diriger contre moi les pointes de son esprit un peu défraîchi... (Protestations virulentes des accusés et de la défense. Tumulte.) — M. Guérin.— M. Rochefort est témoin; pourquoi l'insultez-vous ?— M. Cailly.— Sale casserole !

Mᵉ Evain. Je vais déposer des conclusions à propos de ces impertinences. (Vacarme.) Le Président (au témoin). Vous n'avez pas le droit de produire des appréciations sur les personnes assignées dans l'affaire.

M. Hennion continue à s'expliquer ; son défaut de prononciation s'accentue. On n'entend rien. (Cris : Plus haut !) Le témoin lit maintenant son rapport déjà publié, signalant la réunion de la salle Charras où M. Guérin offrit à la Ligue des patriotes l'appui de sa Ligue.

MM. Guérin, Barillier, Baillières, debout, apostrophent le témoin.

Un peu plus loin, M. Hennion attaque le prince Henri, qui dit-il, a trahi la République après avoir été décoré par elle. (Nouvelles et violentes protestations aux bancs des accusés et de la défense et de la droite du Sénat, vacarme assourdissant).

Le Président, à M. Hennion. — Témoin, restez dans les limites qui vous sont assignées; une seconde fois je vous rappelle à la question. (Bruit).

M. Hennion. — J'ai été traîné dans la boue. (Nouveau tumulte).

Le Président. — Je vous prie, témoin, de vous abstenir de tout commentaire.

M. Barillier. — C'est la troisième fois qu'il est insolent. (Agitation).

M. Hennion, après avoir essuyé de nouvelles invectives, reprend sa lecture explicative et dit notamment que Guérin exerçait son action à la Bourse du Travail et même sur les anarchistes.

M. Guérin proteste : Casserole ! s'écrie-t-il.

M. Cailly.— M. Hennion, vous pouvez lire tout ce que vous voudrez !

Lorsque M. Hennion parle du voyage de M. Guérin à Mons (Belgique), il ajoute aussitôt que ce qu'on ne sait pas, c'est la ville où M. Guérin se rendit de là ; on ne sait donc pas, dit-il, où est allé M. Guérin (bruit). Est-ce auprès du duc d'Orléans ?

M. Guérin : Nous ne sommes pas des casseroles ! (Agitation sur les bancs du Sénat.)

Après avoir parlé du voyage à Bruxelles, le témoin parle du voyage de M. Guérin à Londres ; on a voulu, dit-il, embrouiller la question par des histoires de billet. (Protestations de Guérin et des accusés.)

Le témoin reproche, à M. Rochefort, de vouloir l'envoyer aux travaux forcés (nouvelles marques de protestation) ; il dit que l'*Intransigeant* recrutait des hommes pour les manifestations.

Mᵉ Quentin proteste.

Le Président. — Témoin, encore une fois, pas d'appréciation ! je vous répète que vous n'avez à vous livrer à aucun commentaire. (Brouhaha.)

Chemin faisant, M. Hennion parle un peu de tout, d'une prétendue brouille survenue entre MM. Lasies et Guérin, d'une réunion de la *Ligue des Patriotes*, consacrée au retour du Président Loubet, retour de Versailles, etc., etc. Il est impossible de suivre tous les racontars du témoin qui, avec une belle assurance, déclare qu'on ne saurait les contester. (Rires.)

M. Hennion veut lire, alors, son rapport spécial sur la journée du 23 février.

M. Guérin. — Qu'il lise tout !

Un sénateur. — Je demande que toute pièce lue soit versée aux débats.

Un autre sénateur. — Que M. Hennion parle plus distinctement !

M. Hennion expose qu'il est intéressant de savoir ce qui s'est passé à Bruxelles, le 23 février ; je puis vous le faire connaître, dit-il. (Cris : Ah ! ah !).

Le Président. — Quel document allez-vous lire ?

M. Hennion. — Un rapport de police officiel. (Protestations.)

M. Bullat. — Il est impossible que le témoin s'arrête au milieu de sa déposition pour donner lecture de documents qui n'ont pas été communiqués à la défense.

Le Président. — C'est entendu.

Le procureur général. — M. Hennion croit devoir faire des citations à l'appui de son rapport ; tous les documents du témoin seront versés au dossier.

Mᵉ Evain. — M. Hennion n'avait pas droit à être entendu comme témoin.

M. Hennion. — Si on ne veut pas que je lise, je vais parler de mémoire, et je dirai toute la vérité sans haine et sans crainte. (Mouvement.)

Le Président. — Je répète que les documents ne seront lus qu'après avoir été communiqués à la défense. (Bruit.)

M. Hennion, très nerveux, raconte les allées et venues qui eurent lieu, d'après lui, le 23 février, entre l'Hôtel de Flandre et le télégraphe à Bruxelles, où se trouvait le duc d'Orléans ; il expose que MM. de Monicourt et de Chevilly firent de nombreuses courses en voiture, se dissimulant derrière des portes cochères ; que le duc d'Orléans lui-même effectua plusieurs déplacements mystérieux ce jour-là.

Alors, dit M. Hennion, parlant de la filature du duc d'Orléans, commença une véritable chasse à l'homme.

Un sénateur. — Nous ne voyons pas bien les conclusions à tirer de tout ce que vous racontez là dessus (rires).

M. Hennion, toujours confiant dans sa méthode, en arrive au Fort Chabrol signale les convocations de groupe coïncidant avec la rebellion de Guérin.

M. le Provost de Launay, sénateur : Le témoin saute des passages.

Le Président. — Plus haut, témoin et pas si vite !

M. Hennion, rappelle les manifestations au retour du commandant Marchand et conclut que tout était combiné d'avance (Rires.)

Après une énumération, le témoin ajoute : Ce sont des renseignements exacts que nous avons lus un peu partout. (Exclamations ironiques.) Et les potins défilent, défilent au point que M. Cailly s'écrie : « Concierge ! »

M. Hennion n'omet pas un seul déplacement, soit de M. Déroulède, soit de M. Habert : il n'oublie pas la moindre réunion publique dans sa fantasmagorique nomenclature.

Sur question du Président, le témoin affirme qu'il fut informé, par dépêche, de la préparation de la manifestation d'Auteuil ; sa déposition serpentine, peut-on dire, nerveuse, produit un mauvais effet sur le Sénat. Mes renseignements ne sont-ils pas loyaux ? s'écrie-t-il.

M. Cailly. — Peut-être chez les concierges. (Rires).

Le procureur général, devant une question de M. Le Provost de Launay, déclare qu'il se propose de poser des questions à M. Hennion, au moment de l'audition des 12 témoins à décharge.

M. le Provost de Launay insiste. Le Président lui refuse la parole ; en somme l'ensemble de cette déposition et de cette lecture donne l'impression d'un esprit brouillon, ignorant et vaniteusement présomptueux.

L'audition de M. Hennion est loin d'avoir donné du lustre à l'accusation, et puis M. Hennion a lu si mal !

Ajoutons qu'on a constaté, pendant une partie de sa déposition, l'absence de M. Ranc dans la salle.

L'audience est suspendue à 3 h. 40.

(Voir la suite plus loin)

LA SANTÉ DE M. DÉROULÈDE

Paris, 5 décembre. — L'état de santé de M. Déroulède est inquiétant, et rend tout déplacement impossible avant une dizaine de jours.

TIRAGES FINANCIERS DU 5 DÉCEMBRE

Paris, 5 décembre. — *Obligations de la ville de Paris (1898).* — Le nº 166.090 gagne 200,000 francs ; le nº 331.224 gagne 50,000 francs ; les quatre numéros suivants : 281.831, 495.752, 631.704, 202.557 gagnent chacun 10,000 francs. Les numéros 419.350, 675,517, 2.227.420 gagnent chacun 5,000 francs. Quarante numéros sont remboursés chacun à 1,000 francs.

Crédit Foncier

Obligations communales 1879

Le numéro 76935 gagne 100,000 francs. Le numéro 226149 gagne 25,000 francs. Les seize numéros 1467196, 324463, 477925, 886223, 583257, 81376, gagnent chacun 15,000 francs. Les 145 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

470.404	419.824	415.997	967.762	166.191	705.257
321.981	513.602	524.914	396.850	763.218	157.145
579.430	193.283	999.679	555.483	512.821	216.671
290.674	266.122	835.544	259.221	490.064	401.054
909.688	670.402	129.083	544.474	462.330	675.416
860.292	255.401	366.926	602.942	747.994	145.384
796.330	153.005	87.196	830.879	951.941	204.372
92.825	726.966				

Obligations communales de 1880-1884

Le numéro 236,294 gagne 100,000 francs. Le numéro 874,975 gagne 25,000 francs. Les six numéros 691,051 — 870,507 — 389769 — 140,344 — 329,695 — 26,631 gagnent 5,000 francs. Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

227.416	659.460	704.792	821.115	156.203	653.644
535.091	736.645	66.245	342.330	405 703	798.103
877.416	988.055	25.278	66.056	770.705	341.308
85.774	731.801	211.575	543.027	915.588	382.032
149.499	805.205	369.226	314.765	819.413	812.134
252.737	124.203	792.106	217.444	539.688	837.325
969.626	476.218	522 318	338.104		

Obligations communales 1891

Le numéro 591,441 gagne 100,000 francs; le numéro 212,207 gagne 10,000 fr.; le numéro 277,164 gagne 5.000 fr.; les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

262.869	685.765	274.238	384.070	669.942	623 526
414.242	547.036	307.986	334.139	223.450	357.362
189.285	980.765	10.605	252.056	810.455	833.857
367.272	418.259				

Communales 1899

Le numéro 44.499 gagne 100,000 francs. Le numéro 465,685 gagne 25,000 fr. Le numéro 126,738 gagne 5,000 francs. Les 145 numéros suivants sont remboursés à 1,000 francs :

297.351	80.250	173 447	144.267	63.509	358.729
353.853	147.875	266 581	420.362	328.067	163.771
393.740	484.263	130.093	136.921	292.763	450.224
486.899	14.819	405.556	3 425	495 351	485.209
312.702	55.366	257.331	320.317	432.733	14.831
379.692	456.519	445 791	418.933	154.801	311.132
486 427	156.818	337.389	124.688	35.318	314.453
35.381	243.413	50.768			

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Séance de mardi, 5 décembre 1899.)

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Paul Deschanel.

La Chambre valide l'élection de M. Empereur, dans l'arrondissement de Moutiers.

La Chambre inscrit en tête de l'ordre du jour de jeudi le projet de loi attribuant à Mme veuve Klobb une pension viagère de 6.000 fr.

Les services pénitentiaires

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'intérieur (services pénitentiaires).

M. Georges Berry demande qu'une loi soit faite pour réprimer le vagabondage dans les campagnes : « Les chemineaux, les bohémiens commettent toutes sortes de rapines, quand ils ne vont pas jusqu'à l'assassinat. Quelques conseils généraux, ceux du Pas-de-Calais, de la Haute-Vienne, notamment, ont pris l'initiative de mesures qui ont été suivies d'un plein succès. Il faudrait imposer aux préfets des mesures d'ensemble.

M. Doumergue signale la concurrence faite, au travail libre, par le travail des prisons et demande qu'on y remédie.

M. Goujat, rapporteur. — L'administration a été invitée à ne plus faire exécuter les travaux dans les prisons, qu'au profit de l'Etat, quant au vagabondage, le Parlement sera incessamment saisi de propositions qui sont à l'étude. (Très bien, très bien).

M. Duflos, directeur de l'administration pénitentiaire, commissaire du gouvernement. — L'administration demande à conserver quelques vanniers dans les maisons départementales.

M. Balsan. — Il n'est pas bon de créer des industries spéciales dans les prisons: les travaux qu'on y fait, pour le compte de l'Etat, sont tarifés ; comment les entrepreneurs pourront-ils faire des prix dans ces conditions.

Le Président du Conseil reconnait qu'une loi générale sur le vagabondage est nécessaire ; le gouvernement s'occupe de la question.

M. Cruppi demande le rattachement des services pénitentiaires au ministère de la justice ; la réunion des services judiciaires et pénitenciaires entre les mains du Garde des sceaux serait une garantie de la liberté individuelle; il est bon que le magistrat ne reste pas étranger aux suites de la peine qu'il a prononcée.

M. Chastenet combat la thèse de M. Cruppi.

M. le Rapporteur. — Le Sénat est saisi d'une loi à ce sujet ; il serait bon que la commission des réformes administratives fût appelée à examiner la question.

Le Président du conseil. - La question est complexe; elle ne peut être tranchée par décret ; si c'est une loi qu'il convient de faire, il est difficile d'en préjuger le sens.

L'amendement Cruppi est repoussé.

Les aumôniers des prisons

M. l'abbé Gayraud (sur le chapitre 66), demande le rétablissement du crédit de 1132,523 francs supprimé par la commission. La suppression porte sur les indemnités affectées aux ministres des Cultes, et sur une somme de 1000 francs à titre d'indication, pour arriver aussi à la suppression des indemnités affectées aux surveillantes religieuses des détenues. Nul ne peut contester, dit M. l'abbé Gayraud, l'utilité de l'action religieuse pour moraliser les détenus. (Très bien, très bien); les surveillantes laïques qui remplaceront les surveillantes religieuse, contribueront à augmenter la pression irréligieuse qui, on en conviendra, présente bien ses dangers. (Protestations à gauche ; applaudissements).

M. Goujat, rapporteur, combat l'amendement, au nom de la liberté de conscience. L'orateur se permet des facéties d'un goût plus que douteux (la droite proteste avec force); il cite l'opinion de M. d'Haussonville, de Mgr Turinaz.

M. Lerolle. — Vous n'avez jamais lu un article de M. d'Haussonville. (Rires.)

M. le rapporteur prononce un véritable réquisitoire contre les aumôniers des prisons.

M. Magne. — Vous serez félicité ce soir à la loge. (Applaudissements à droite; hurlements à l'extrême gauche.)

Le Rapporteur. — Je m'en honore.

Incident comique

M. Goujat poursuit; il s'échauffe, se grise de sa propre éloquence; il enfle la voix, frappe la tribune du poing; tout d'un coup, dans un brusque écart de geste, il renverse son verre, dont le contenu jaillit sur la tête du sténographe placé à droite de la tribune; celui-ci s'essuie précipitamment, tandis que la salle entière éclate d'un rire prolongé.

M. Lerolle rectifie la citation de M. d'Haussonville faite par M. Goujat : vous condamnerez, dit-il, ce procédé qui consiste à n'apporter ici que des citations tronquées (Vifs applaudissements à droite et au centre), vous n'avez pas le droit de priver des consolations et des conseils du prêtre les condamnés et les prévenus. Est-celà que vous appelez la liberté de conscience ? (Applaudissements). La religion est une force, elle ouvre la voie à la réhabilitation, vous n'avez pas le droit de l'écarter (salve d'applaudissements ; huées à l'extrême-gauche).

M. le président du conseil. —La liberté de conscience, dit-il, doit être respectée, même chez les criminels.

M. de la Ferronnays. — On vous a appris cela à l'externat des enfants nantais. (Applaudissements.)

Le président du conseil. — La commission avait pensé que les secours de la religion pourraient être apportés par le clergé paroissial aux détenus, mais on ne doit pas compter sur le désintéressement d'autrui, même fût-il certain ; il parait donc utile de maintenir et de rémunérer les aumôniers des prisons. (Rumeurs à l'extrême gauche).

L'amendement de M. Gayraud est adopté par 316 voix contre 212. (Applaudissements.)

Mais l'extrême gauche ne se tient pas pour battue.

Le rapporteur. — Et la question de la laïcisation ; la commission avait réduit le crédit de 1,000 francs à titre d'indication dans ce sens.

Le Président. — L'amendement de M. l'abbé Gayraud a été adopté dans son ensemble. (Bruit.)

Le Président du Conseil. — Tout le crédit est nécessaire pour cette année ; la question de la laïcisation pourra être étudiée pour l'an prochain. (Protestations violentes à l'extrême gauche ; cris : c'est toujours pour l'an prochain !)

Le Président. — J'ai reçu de M. Chauvière une motion invitant le gouvernement à laïciser les services pénitentiaires. (Exclamations diverses ; émotion.)

Les ministériels de l'extrême-gauche circonviennent M. Chauvière, pour lui faire retirer sa motion ; le centre et la droite applaudissent ironiquement.

M. Chauvière déclare enfin qu'il la retire. Les applaudissements redoublent ; l'extrême-gauche invective longuement le centre.

M. le comte de Saint-Quentin soutient un amendement élevant de 100 francs le crédit du chapitre 66, à titre d'indication; après les incidents d'Anianes, une commission extraparlementaire a proposé tout un ensemble de réformes concernant les colonies pénitentiaires; l'adoption de l'amendement constituera une promesse de la réaliser.

L'amendement est adopté; les chapitres 67 à 80 sont adoptés.

LE BUDGET DES CULTES

La Chambre aborde la discussion du budget des cultes.

M. l'abbé Gayraud. — La commission a cru devoir supprimer les crédits destinés aux évêques non concordataires, aux vicaires-généraux, à de nombreux vicaires; j'espère que la Chambre les rétablira (rumeurs à l'extrême gauche); la France est le seul pays où la dotation du clergé aille en diminuant, or le renchérissement de la vie exige un accroissement des traitements des petits curés de campagne, aussi bien que des évêques (très bien, très bien), les traitements des pasteurs et des rabbins sont plus élevés que ceux des membres du clergé catholique; la commission ne s'est inspirée que de motifs politiques. (Vociférations à l'extrême gauche).

Cette politique anticoncordataire est funeste à l'Etat même ; peu à peu, le clergé s'habitue à ne pas considérer le Concordat comme un palladium intangible. (Cruit.)

M. Tourgnol, rapporteur, ne peut tenir en place ; il gesticule, interrompt à chaque instant.

Le président du conseil lui-même lui fait signe de se calmer au milieu des risées répétées de la Chambre.

M. l'abbé Gayraud. — Par le budget des cultes, on a réduit l'Eglise de France à l'état de mendicité. (Exclamations à l'extrême gauche.) La suppression des traitements ecclésiastiques jetterait le trouble, non seulement dans 87 archevêchés et évêchés, mais dans tout le pays. (Très bien ; rumeurs.) Cette politique aboutirait, sous peu, à de violentes persécutions; on refuserait, aux catholiques, les libertés essentielles. (Très bien, très bien.)

Si l'on séparait l'Eglise de l'Etat, on s'apercevrait tout de suite qu'elle est trop puissante ; l'Eglise catholique est une puissance centrale de premier ordre. (Très bien, très bien ; bruit à l'extrême gauche).

Le Concordat est nécessaire ; le gouvernement ne peut faire abstraction de quatorze siècles d'histoire.

L'orateur réclame la paix religieuse, au nom de la liberté de conscience. (Applaudissements.)

L'Eglise, dit-il, ne réclame pas de privilèges, mais le président du Conseil s'est déclaré partisan du Concordat, et, d'autre part, ennemi des congrégations, nous avons le droit de savoir quelle est sa politique religieuse. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi à 2 h.; la séance est levée à 6 h. 40.

NOS PRIMES

Chaque année, à cette époque, le *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs des primes qui, choisies avec soin, obtiennent toujours un énorme succès.

Succès oblige. Nous avons voulu, pour la saison 1899-1900, faire mieux encore. Nous nous sommes entendu avec l'une des plus importantes maisons d'éditions de Paris et, grâce à des combinaisons particulières, il nous est possible d'offrir en prime **une nouveauté de grand luxe,** format in 4º colombier, avec superbe reliure spéciale amateur :

LE PANTHÉON

DES

BONNES GENS

par M. Paul FESCH, illustrations de G. CONRAD

Ce volume contient le récit des actes de dévouement, de vertu, de courage dans ce siècle, et dont le mérite réel a valu à leurs auteurs d'être récompensés par l'Académie française, la Société d'Encouragement au Bien, la Société centrale de Sauvetage, etc.

Il devrait être donné en cadeau d'étrennes aux enfants de toutes les familles.

Nous sommes persuadés que les lecteurs du *Journal de Roubaix* profiteront avec empressement de l'occasion rare qui leur est offerte de se procurer un ***BEAU LIVRE***, un ***BON LIVRE*** et un ***LIVRE UTILE***, dans des conditions extrêmement avantageuses.

LE PANTHÉON

DES

BONNES GENS

est dès maintenant en vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, au ***PRIX RÉDUIT*** et ***ABSOLUMENT DE FAVEUR*** de **5 francs.**

BULLETIN COMMERCIAL

LAINES

Marchés du 5 décembre

Roubaix-Tourcoing. — Tendance soutenue. — Laines peignées. — Type courant. — Décembre 5.000 k. à 6,55. — Janvier 10,000 à 6,575; 5,000 à 6,60. — Mars 10,000 à 6,625. — Mai 10,000 à 6,625. — Aout 5.000 à 6,625. — Septembre 5,000 à 6,625. — Total : 90,000 k.

Total de la journée : 90,000 k.

Anvers. — Tendance soutenue. — Décembre 00.000 k.; janvier 60,000; février 0,000; mars 5,000; avril 5.000; mai 25,000; juin 00,000; juillet 00,000; août 10,000; septembre 10,000; octobre 10,000; novembre 00,000. -- Total : 65,000 k.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Courant	Roubaix-Tourcoing Ancien	ANVERS Allem. B	LEIPZIG TypeB.A	COTONS LE HAVRE c. pré.	COTONS LE HAVRE jour
Décembre	6.55 ./.	—— ./.	6.32 1 2	—— ./.	48 62	48 37
Janvier	6.60 ./.	—— ./.	6.32 1 2	—— ./.	48 37	48 12
Février	6.62 1 2	—— ./.	6.37 1 2	—— ./.	48 25	48 ..
Mars	6.62 1 2	—— ./.	6.40 ./.	—— ./.	48 ..	47 75
Avril	6.62 1 2	—— ./.	6.46 ./.	—— ./.	47 75	47 50
Mai	6.62 1 2	—— ./.	6.42 1 2	—— ./	47 75	47 50
Juin	6.62 1 2	—— ./.	6.42 1 1	—— ./.	47 75	47 50
Juillet	6.62 1 2	—— ./.	6.42 1 2	—— .	47 62	47 37
Août	6.62 1 2	—— ...	6.42 1 2	—— ...	47 62	47 25
Septembre	6.62 1 2	—— ...	6.42 1 2	—— ..	47 62	47 25
Octobre	6.62 1 2	—— ...	6.42 1 2	—— ...	47 62	46 25
Novembre	—— ./.	—— ...	6.42 1 2	—— ..	45 ..	44 62

Le Havre, 5 décembre. *(Télégramme de M. G. Degoy).* — Les cours sont soutenus. On a traité 2875 balles. Le marché est actif et les vendeurs sont rares.

On cote : décembre 211 fr. 00, janvier 211 fr., les autres mois 214 fr.

COTONS

Le Havre, 5 décembre. — Le marché est soutenu. — On a traité 1.850 balles.

Les disponibles sont fermes. On a fait 226 balles New-Orléans de 45,00 à 49,00 et 250 balles Texas de 52,50 à 53,00; 100 balles Alabama de 00,00 à 52,37.

LA LAINE A LONDRES

Londres, 5 décembre. — MM. Charles Balme et Cie offraient ce soir 13,000 balles dont 5,000 balles de croisés et Cap. L'animation signalée hier continue et les prix sont très fermes pour *tous les genres*. Ce sont les Allemands et les Anglais qui restent toujours les principaux acheteurs.

(D'un correspondant particulier)

Bradford, 3 décembre. — Le ton du marché est très calme, quoique les prix restent inchangés, mais les transactions sur place sont de peu d'importance car on attend le développement des enchères de Londres. Disons en passant, que le taux du change qui s'est brusquement élevé à 6 pour cent n'a pas peu contribué à ralentir les achats. Les croisés sont toujours les plus favorisés pour les prix et ils paraissent avoir plus de faveur que les merinos aux ventes de Londres; on réclame ici une légère avance sur ces genres. Le mohair est sans changement mais ferme.

En filés, les prix sont un peu irréguliers, certains filateurs acceptant des contrats aux anciens prix tandis que d'autres réclament une augmentation. Les fils mohair sont calmes, mais les prix soutenus.

En tissus, le stock est en voie de formation et les fabricants ont par suite peu d'ordres à enregistrer, mais les prix restent très fermes.

(D'un correspondant particulier)

Leeds, 3 décembre. — Le son du marché est ferme pour cette époque de l'année quoique les affaires soient de peu d'importance. Les fabricants préparent leurs collections pour la saison du printemps qui se trouve cette année un peu retardée. Les tissus worsted pour habits sont toujours en bonne demande, mais l'avance sur la laine obligera bientôt les fabricants à augmenter leurs prix, car ils ont peu de stock en matière première.

**

Nos lecteurs trouveront à la fin de la « Dernière heure » la cote du jour des cotons Américains.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

France... d'abord ! la pièce de M. le H. de Bornier ne sera représentée pour la première fois que samedi prochain, 9 décembre. La répétition générale aura lieu vendredi.

La cause de ce retard est due uniquement à une indisposition persistante de M. Dorival qui, à son grand regret, a dû abandonner une création où il eût été sans doute très remarqué. M. Chelles a bien voulu se charger à sa place du rôle du comte Hugonnal.

Des bruits avaient couru de l'interdiction de *France... d'abord !* Ils n'avaient aucun fondement. Il n'y a pas eu la moindre difficulté avec la censure et le ministre de l'Instruction publique a même annoncé à l'auteur et au directeur de l'Odéon son intention d'assister à la répétition générale.

— **Des représentations allemandes** auront lieu à la Renaissance les 23 et 27 décembre. Les directeurs de *Berlin*, afin de favoriser l'éclat de ces représentations, ont accordé un congé de huit jours aux principaux artistes de leurs théâtres choisis pour jouer dans *Nora* d'Ibsen.

Les artistes français. — M. Edouard Colonne vient de rentrer à Paris, pour y reprendre la direction de ses concerts, après avoir obtenu un succès triomphal en montant *Tristan et Iseult* à Barcelone et la *Prise de Troie* à Milan.

— On écrit de Milan au *Gaulois* :

La présence de la troupe de Mme Réjane est le *great event* de la saison. Mme Réjane a été très fêtée par le public, l'aristocratie madrilène et la Cour. La Reine l'a gardée au palais pendant plus d'une heure, et aujourd'hui, à la représentation privée donnée au palais dans la plus stricte intimité, Mme Réjane a été honorée du portrait de la Reine accompagné d'un bracelet très précieux.

On jouait *Lolotte*, avec Mlle Crozet et M. Maury, qui également, ont reçu de riches cadeaux.

Pour les deux Infantes, Mme Réjane a dit deux monologues. La Reine a demandé que Mme Réjane lui présentât sa fille.

Sa Majesté lui a fait ensuite visiter le palais et ses appartements privés.

A toutes les soirées, la Cour a paru au grand complet et a donné le signal des applaudissements.

— Mme Sarah Bernhardt, de retour de sa tournée européenne, donnera jeudi et vendredi deux représentations à Bordeaux.

Elle sera la semaine prochaine à Paris pour commencer les études de l'*Aiglon*, de M. Edmond Rostand.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — La partie de coqs qui a eu lieu lundi soir à six heures et demie chez M. Debeuf, estaminet de la Broche de Bois, pour assister à une belle partie qui se jouait contre Dambrin de la rue de Maubeuge. On jouait un 2 de 3 pour 50 *francs*. Debeuf a gagné la première paire, Dambrin a gagné la deuxième paire, la troisième paire n'a pas décidé. En conséquence partie nulle. Grande animation et paris élevés des deux côtés.

TIR AU GIBIER A LA BOULE

Wattrelos. — Non moins réussi que les précédents, le tir au gibier à la boule, qui a eu lieu hier chez M. Périn-Delerue, cafetier, place de Wattrelos (arrêt du car électrique), réunissait soixante-dix tireurs qui se sont chaudement disputés les magnifiques prix qui formaient l'enjeu. On sait que la mise était de 4 francs, et la distance du tir de 38 mètres. Commencé à 3 heures le tir était terminé à 7 heures, à la satisfaction de tous les tireurs présents, facilitant ainsi leur retour pour toutes les directions. Voici, par ordre, les noms des vainqueurs :

Premier prix un superbe chevreuil, Deldique Lannoy ; 2e prix un cochon vivant, Perry Lys-lez-Lannoy ; 3e prix deux lievres, un faisan et deux lapins de garenne, Perry Lys ; 4e prix id., id. et 1 id. Jules Delattre Roubaix ; 5e prix 1 id., id. Louis Salembier Lys ; 6e prix 1 lièvre et deux lapins de garenne, Casier Wattrelos ; 7e prix id., id. Séverin Lannoy ; 8e prix 1 id., 1 id. Perin Delerue Wattrelos ; 9e prix id., id. Périn Wattrelos ; 10e prix id., id. Marcy Lannoy ; 11e prix id., id. Lamblin Croix ; 12e prix id., id. E. Delattre Lannoy ; 13e prix id., id. Maillard Roubaix ; 14e prix id., id. Despretz Hem.

15e prix, 1 lièvre 1 garenne, M. Deschamps, Roubaix ; 16e 1 lièvre, M. Dollé, Lille ; 17e 1 lièvre, M. H. Houset, Roubaix ; 18e 1 lièvre, M. Couvreur, Roubaix ; 19e 1 lièvre, M. Thorel, Croix ; 20e 1 lièvre, M. Rousseau, Wasquehal ; 21e 2 lapins garenne, M. Pouret, Roubaix ; 22e 2 garennes, M. Duriez, Lille ; 23e 2 lapins garenne, M. Rousseau, Wasquehal ; 24e 2 garennes, M. Houset, Roubaix ; 25e 2 garennes, M. Thorel, Croix. Comme toujours, le gibier était de tout premier choix.

JEU DE BOULE

Roubaix. — Une belle partie de boule a eu lieu dimanche, chez M. Houset, estaminet du Cochon Rouge, rue de l'Epeule. On jouait 50 points 6 contre 6 pour 50 francs. Les Redoutables du Cochon Rouge contre les Invincibles de chez Cormant. Voici les résultats de cette attaque : la société du Cochon Rouge a gagné 31 points ; les Invincibles en ont fait 19. Le rendage aura lieu dimanche 17 décembre, chez Mᵉ Cormant, cabaretier à l'Allumette. L'animation sera sans doute aussi grande qu'à l'attaque.

— Lundi soir, a eu lieu chez Mme veuve Demey, rue Bernard, A l'Ancre, l'intéressante partie de boules annoncée, Barbe contre Demey. Après un combat très vif qui a permis aux adversaires de montrer leur réelle valeur, M. Demey est sorti vainqueur par 21 points contre 17 pour M. Barbe.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

Les distributions de vêtements. Les distribution de vêtements aux seuls élèves des écoles publiques ont continué, lundi et mardi. Dans cette première journée, une distribution a été faite aux garçons des écoles du boulevard d'Halluin, de la rue des Arts, de la rue Decrême et de la rue Archimède. Mardi, les garçons des écoles des rues Pierre de Roubaix, Chanzy, du Bois et d'Oran ont reçu leurs secours en nature. Dans les écoles de filles, les distributions de vêtements seront faites dans le courant de la semaine prochaine.

A quand le tour des écoles libres ? Nous devons, à cette occasion, signaler à notre municipalité l'exemple de justice qui vient de lui être donnée par le Conseil municipal de Reims.

Cette assemblée, qui est loin d'être animée de sentiments cléricaux, vient, par 13 voix contre 11, de décider qu'une somme de 4,000 francs serait répartie en nature entre tous les enfants pauvres des écoles libres de la ville.

L'heure à Roubaix. — A maintes reprises nous avons signalé la marche très irrégulière des horloges publiques de notre ville. Rien n'a fait et nous sommes obligés, encore une fois, de constater l'anarchie qui règne dans le monde des cadrans officiels. Pour ne citer que quelques exemples, la sonnerie de l'horloge de l'église Saint-Martin reste muette depuis plus d'un mois, l'horloge des Halles Centrales fonctionne deux jours par semaine, celle du Minck ne va guère mieux.

Quant à la différence d'heures qui existe entre elles ; elle équivaut souvent à celle de deux ou trois degrés du méridien : dans certains quartiers nous avons l'heure de Paris, dans d'autres celle de Buda-Pesth ou de Saint-Pétersbourg et dans les autres celle de Lisbonne !

Et pourtant ce service ne coûte pas moins de 1,800 francs à la Ville, chaque année. Peut-être se trouverait-on bien de la mise en adjudication de ce service. C'est une idée qui nous parait juste et mérite d'être examinée.

La Chambre de commerce de Roubaix nous adresse la communication suivante :

« *Le nouveau régime douanier au Brésil.* — Le président de la Chambre de Commerce de Roubaix porte à la connaissance du commerce et de l'industrie que le gouvernement fédéral du Brésil vient de promulguer un nouveau tarif douanier comprenant un tarif minimum et un tarif maximum.

» Le tarif minimum entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Quant au tarif maximum qui consacre, annonce-t-on, une aggravation de droits sur l'ancien tarif, de 40 0|0 pour les articles coton et de 35 à 50 0|0 pour les articles laine, son application est ajournée jusqu'au 1er mars prochain en raison de certains pourparlers engagés par le gouvernement brésilien, avec différentes puissances étrangères. »

La religion des Russes. — Conférence de M. le chanoine H. Didio.— Mardi soir, au foyer de l'Hippodrome s'était rendue malgré le mauvais temps, une assistance nombreuse. M. le chanoine H. Didio, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille, y a fait une instructive et intéressante conférence sur la *Religion des Russes*. En débutant, il a fait remarquer la coïncidence qui l'avait amené à remplacer M. le docteur Delassus, empêché, et à venir, plus tôt que ne le comportait le programme des conférences, parler de la Religion des Russes, la veille de la fête de Saint-Nicolas, patron de la Russie.

Il prévient aussi son auditoire qu'il a rapporté d'un voyage en Russie de nombreuses observations qu'il se propose d'utiliser dans sa conférence. Il expose ensuite les origines de la religion russe. Pendant que saint Ignace était patriarche de Constantinople au IXᵉ siècle, Photius fomenta un schisme consommé par Michel Cérulaire, qui envoya des missionnaires en Russie. Une union étroite exista néanmoins avec Rome dans les premiers temps et ce fut Urbain II qui donna à la Russie saint Nicolas pour patron. Au XIVᵉ siècle, le schisme grec prédomine. Après la réunion des rites grec et latin, une scission s'opère.

Le Métropolitain de Moscou, bien que dépendant du patriarche de Constantinople, restait uni à Rome ; mais le schisme fut consommé par l'établissement du patriarchat de Moscou.

Jusqu'à Pierre le Grand, dix patriarches gouvernent cette église. L'autocratie des tsars est établie par les dignitaires ecclésiastiques qui la dominent d'abord. Mais Pierre le Grand supprime le patriarcat de Moscou et fonde le saint synode qui est toujours resté sous la dépendance absolue des empereurs.

M. le chanoine Didio cite des faits très significatifs de cette domination et passe à l'examen des caractères de la religion russe telle qu'elle est pratiquée par le peuple. Celui-ci de foi peu éclairée, d'idées religieuse, erronées, est toutefois profondément religieux dans sa conduite et dans l'observation des manifestations extérieures. Il se distingue surtout par sa confiance absolue et son abandon filial à la Providence.

Le conférencier donne ensuite d'intéressants détails recueillis par lui-même dans son voyage sur l'administration des Sacrements, sur le clergé séculier et régulier, et sur leur formation et leurs mœurs.

Il termine en exprimant le vœu que ce peuple, sincèrement ami de la France, rentre bientôt au sein de l'Eglise catholique.

M. le chanoine Didio entrevoit dans la communion en notre religion divine, de ces deux peuples alliés, l'origine de merveilleux résultats. P. B.

L'épidémie de rougeole. — Fermeture d'une école. — L'épidémie de rougeole continue à s'étendre dans la population enfantine de Roubaix. Une nouvelle école a dû être fermée, lundi après-midi. C'est l'Ecole Maternelle de la rue Pierre-de-Roubaix. On a pris aussitôt des mesures pour la désinfection des classes.

Dans les postes et télégraphes. — M. Taquet, commis principal au Tonkin, est nommé commis principal à Roubaix.

Livres, revues et journaux. — Depuis hier, la Société Photographique de Roubaix possède un organe officiel. Nous sommes très heureux de saluer la nouvelle revue, *Art et Photographie*, publiée à Roubaix sous la direction de l'actif et intelligent secrétaire de la société, M. A. Serouille.

Le premier numéro que nous avons sous les yeux est très réussi : couverture artistique et tout à fait nouveau style; disposition générale excellente; articles variés, etc., etc.

On jugera d'ailleurs mieux de l'intérêt de la publication, en lisant le sommaire de la livraison de décembre :

« Notre but. — La Photographie Artistique, A. Serouille. — Comment il faut développer. — Nos concours. — Petits Conseils. — Expositions et Concours. — Collections de photographies. — L'Exposition internationale de Roubaix, V. R. — A travers la Presse photographique. — Notre Couverture. — Comptes rendus de la Société Photographique de Roubaix, R. Cooghe, V. Rᵉ — Revue du mois, Louis Rile. — Décadence et fin de siècle, H. Darbo. — Contes joyeux, Pierre Moy. — Nouveautés photographiques. — Théâtres.

Nous présentons nos compliments de bienvenue à la nouvelle revue « Art et Photographie » et nous lui souhaitons longue vie et prospérité.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'assises du Nord. — La session supplémentaire qui s'ouvrira lundi prochain sous la présidence de M. le conseiller Tellier ayant pour assesseurs MM. les conseillers de Montluc et Chappeau, se terminera le mercredi 20 décembre. Elle comprendra dix-sept affaires dont quatre intéressent notre région. Ces dernières sont les suivantes :

I. Meurtre à Roubaix: Victor Delcourte, âgé de 44 ans, cordonnier, est accusé d'avoir, le 25 septembre, tué la femme Hochart en la frappant avec son couteau. Audience de lundi 11. — Ministère public: M. Chouzy, avocat général. Cinq témoins. — Défenseur : Mᵉ Delesalle.

II. *Meurtre à Tourcoing* : Désiré Vanderauwera, gazier, sans domicile fixe, âgé de 27 ans, est accusé d'avoir, dans la nuit du 5 au 6 juin, place de Phalempin, tué un sieur Barthier en lui portant un coup de couteau. Audience du mardi 12. — Ministère public: M. Chouzy 9 témoins. — Défenseur : Mᵉ Plouvier.

III. — Vol qualifié à Roubaix, dans la nuit du 8 au 9 mars, au préjudice de M. Charles Wystraete, cabaretier. Ce vol est imputé à Edouard-Bernard Waeghe, ouvrier peigneur, sans domicile fixe, âgé de 24 ans. — Audience du mercredi 13.— Ministère public : M. Chouzy. — 7 témoins. — Défenseur : Mᵉ Degand.

IV. Le crime de la rue Vaucanson à Roubaix, dont, le 23 mars, fut victime Mlle Leclercq, cabaretière, âgée de 80 ans; tentative d'assassinat et vols qualifiés. Les accusés sont les susnommés Waeghe et Vanderauwera.— Même audience du 13 et même ministère public.— 19 témoins. — Défenseurs : Mᵉˢ Degand et Plouvier.

Les trois dernières affaires concernant les mêmes malfaiteurs, il est vraisemblable qu'elles seront jointes.

A rôle de la session, ne figure pas l'assassinat de Mme Devernay à Tourcoing, crime dont est accusée sa servante Denise Dubruque.

Les engagements dans la marine. — Le ministre de la marine a décidé que tous les jeunes gens qui, à compter du 1er août 1899, contracteront un engagement volontaire de trois ans, dans l'infanterie ou l'artillerie de marine, ne seront envoyés aux colonies que sur leur demande écrite. Ces jeunes gens pourront ainsi accomplir, dans les ports militaires, la totalité de leur temps de service. Il est rappelé, en outre, que le consentement du chef de corps n'est pas nécessaire pour contracter un engagement volontaire dans les troupes de la marine.

LES GRÈVES. — Quatre grèves terminées. — Un nouveau conflit dans un tissage. — Une amélioration sensible s'est produite, mardi, dans la situation des grèves.

Les grèves terminées. — Dans la teinturerie de MM. Deltour et Godard, rue de l'Ommelet, les 35 ouvriers qui avaient cessé le travail lundi matin, l'ont repris mardi matin. Ils ont obtenu une augmentation de deux centimes à l'heure.

Les 40 teinturiers de l'établissement de MM. Mullier et Monnet, rue Lacroix, qui s'étaient mis en grève, samedi ont également regagné l'atelier, mardi matin, après avoir obtenu une augmentation de deux centimes à l'heure.

Dans la teinturerie-apprêt de MM. Hannart frères, rue de l'Espérance, les 24 plieurs en grève ont repris le travail, mardi, à deux heures de l'après-midi. Ils ont obtenu ce qu'ils demandaient, soit 15 centimes d'augmentation par jour.

Les dix-neuf déchargeurs de bateaux de la Compagnie des mines de Vicoigne et Nœux, quai de Calais, qui étaient en grève depuis lundi matin, ont obtenu l'augmentation qu'ils réclamaient. Ils ont repris le travail, mardi matin.

Enfin 10 teinturiers sur les 40 en grève de l'usine de MM. Foveau et Piedanna, rue Lannes, sont rentrés à l'atelier, mardi après-midi, sans augmentation.

Un nouveau conflit. — Par contre, quarante tisserands du tissage mécanique de la Société Anonyme d'Ameublement, rue de Bavai, se sont mis en grève, mardi matin. Ils réclament la suppression des frais de nouage des chaines, qui leur incombent, ainsi qu'une nouvelle réglementation dans la durée du travail ; ils demandent de finir la journée, le lundi, à 5 heures, et de travailler jusque 7 heures les autres jours, au lieu de 6 heures 1|2. D'autres demandent un supplément de 2 centimes au mètre sur certains genres de tissus à quatre navettes.

Cette grève a été provoquée par le renvoi de quelques ouvriers, qui avaient formulé ces réclamations au nom de leurs camarades d'atelier.

A huit heures, les grévistes ont eu une entrevue avec leurs patrons et leur ont remis une lettre contenant leurs réclamations. Ils ont ensuite tenu à la *Paix*, une réunion au cours de laquelle il a été décidé que le travail serait repris l'après-midi et qu'on attendrait jusque vendredi à midi la réponse des patrons. En effet les grévistes sont tous rentrés à l'atelier, après le diner.

Les grévistes de la filature de M. Ch. Pollet, rue de la Redoute, ont soumis, mardi après-midi, un nouveau tarif à leur patron. Celui-ci leur a déclaré qu'il allait en prendre connaissance et qu'il donnerait sa réponse, mercredi matin.

Dans les autres établissements en grève : la filature de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont, et le peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, aucun changement à signaler.

Aucune manifestation ne s'est produite pendant la journée.

Les accidents du travail. — Un ouvrier marbrier travaillant dans le chantier de M. Edmond Pachy, Grande-Rue, a fait une chute pendant son travail et a reçu des contusions aux jambes. M. le docteur Debuchy, a donné les premiers soins au blessé, Auguste Colin, âgé de 39 ans qui demeure rue Nervton, 29 et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Dans la teinturerie de M. A. Dhelin, rue de Mouvaux, l'un des ouvriers, Désiré Dehaye, âgé de 21 ans,

(Voir la suite à la 3ᵉ page)